

Termijn voor ontvangst van aanvragen voor documenten of voor toegang tot documenten : 27 december 2010, te 14 uur.

Tegen betaling verkrijgbare documenten : ja.

Betalingstermijnen en -methode :

Het bijzonder bestek kan worden geraadpleegd op het volgende adres of is verkrijgbaar :

Tegen de som van 25 EUR, contant te betalen.

Het juiste bedrag dient in een omslag te worden gestoken met de vermelding : « Bijzonder bestek Smals-BB-001.027/2010-EU ».

De omslag dient te worden afgegeven aan de receptie van Smals vzw, Fonsnylaan 20, t 1060 Brussel, van 9 tot 16 uur, behalve in het weekend en op feestdagen, in ruil voor een exemplaar van het bijzonder bestek.

Tegen de som van 33,73 EUR (portkosten van 8,73 EUR voor België) of 49,60 EUR (portkosten van 24,60 EUR voor de andere landen van de Europese Unie), deze som moet gestort worden op rekening : BNP Paribas Fortis : 001-1614919-42. Bic : GEBABEBB.

Iban : BE77 0011 6149 1942, Smals vzw, Fonsnylaan 20, 1060 Brussel, met de mededeling « Ref. Smals-BB-001.027/2010 - EU ».

De overschrijving moet aangevuld worden met een schriftelijke aanvraag ter attentie van de heer C. Stoquart, Smals vzw, Fonsnylaan 20, 1060 Brussel.

Het bijzonder bestek zal aangetekend verstuurd worden na ontvangst van het verschuldigde bedrag (25 EUR + 8,73 EUR of 25 EUR + 24,60 EUR) op de rekening van Smals bij BNP Paribas Fortis, en voor zover Smals de schriftelijke aanvraag ontvangen heeft ten laatste vijf werkdagen voor de datum waarop de inschrijvingen geopend worden.

Smals kan in geen geval aansprakelijk worden gesteld voor vertragingen die te wijten zijn aan stakingen of andere gevallen van overmacht.

IV.3.4. Termijn voor ontvangst van inschrijvingen of deelnemingsaanvragen : 27 december 2010, te 14 uur.

IV.3.6. Taal of talen die mogen worden gebruikt bij inschrijvingen of verzoeken tot deelneming : Frans, Nederlands.

IV.3.7. Minimumtermijn gedurende welke de inschrijver zijn inschrijving gestand moet doen : vier maanden (vanaf de datum van ontvangst van de inschrijvingen).

IV.3.8. Omstandigheden waarin de inschrijvingen worden geopend : 27 december 2010, te 14 uur, Fonsnylaan 20, te 1060 Brussel.

Personen die de opening van de inschrijvingen mogen bijwonen : ja.

Alleen de inschrijvers die een inschrijving hebben ingediend of hun afgevaardigden worden toegelaten tot de zitting ter opening van de inschrijvingen.

Afdeling VI. Aanvullende inlichtingen

VI.3. Nadere inlichtingen :

Eventuele vragen van kandidaten dienen schriftelijk te worden gesteld en dienen te worden opgestuurd naar Smals ter attentie van de heer C. Stoquart. Smals zal de vragen uiterlijk op 6 december 2010 ontvangen.

Als de vragen per mail gesteld worden, mag enkel het adres Smals-BB-001-027-2010@Smals.be gebruikt worden.

De antwoorden op de ontvangen vragen zullen per mail en per post opgestuurd worden naar alle kandidaten op 15 december 2010.

VI.5. Datum van verzending van deze aankondiging : 4 november 2010.

Avis de marché

Section I. Pouvoir adjudicateur

I.1. Nom, adresse et point(s) de contact : Smals, à l'attention de Christophe Stoquart, avenue Fonsny 20, 1060 Bruxelles, tél. + 32 (0)2 787 58 98, fax + 32 (0)2 511 12 42.

E-mail : Smals-BB-001-027-2010@Smals.be

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : point de contact susmentionné.

Adresse auprès de laquelle le cahier spécial des charges et les documents complémentaires peuvent être obtenus : point de contact susmentionné.

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées : point de contact susmentionné.

I.2. Type de pouvoir adjudicateur et activité(s) principale(s) :

Autre : Smals est une association d'institutions publiques de sécurité sociale et de services publics fédéraux ayant comme mission de soutenir et d'encadrer de façon proactive et durable les acteurs du secteur social et de l'Etat fédéral dans leur gestion de l'information, de manière qu'ils puissent offrir à leurs utilisateurs un service efficient et efficace.

Section II. Objet du marché

II.1. Description :

II.1.1. Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : services de consultance en informatique.

II.1.2. Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison de fournitures ou de prestation de services :

c) Services : catégorie de services 07.

Lieu principal de prestation : agglomération bruxelloise.

Code nuts : BE 100.

II.1.3. L'avis implique : un marché public.

II.1.5. Description succincte du marché ou de l'achat/des achats : **le present march vise l'acquisition de nouvelles licences Lotus Notes et WebSphere MQ, aini que la maintenance d'une duree d'un an s'y rapportant.**

Il comprend également le renouvellement, pour les licences existants, du Passport Advantage d'IBM, pour une durée d'un an.

II.1.6. Classification CPV (Vocabulaire commun pour les Marchés publics) :

Objet principal : descripteur principal : 72.26.71.00-0.

Objet supplémentaire : descripteur principal : 48.00.00.00-8.

II.1.8. Division en lots : non.

II.1.9. Des variantes seront prises en considération : non.

Section III. Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1. Conditions relatives au contrat :

III.1.1. Cautionnement et garanties exigés : voir cahier spécial des charges.

III.1.2. Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : voir cahier spécial des charges.

III.1.4. L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : oui.

Description de ces conditions : voir cahier spécial des charges.

III.2. Conditions de participation :

III.2.1. Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

Par sa simple participation à une procédure de marché public, le candidat ou le soumissionnaire atteste sur l'honneur :

Qu'il ne se trouve pas dans l'une des situations suivantes :

qu'il est en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de concordat judiciaire, ou qu'il se trouve dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations ou réglementations nationales;

qu'il a fait l'aveu de sa faillite ou fait l'objet d'une procédure de liquidation, de concordat judiciaire ou de toute autre procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales;

qu'il a fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant force de chose jugée pour tout délit affectant sa moralité professionnelle.

Qu'il est en règle avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale conformément aux dispositions de l'article 69bis de l'arrêté royal du 8 janvier 1996.

Qu'il a satisfait à ses obligations relatives au paiement de ses impôts et taxes selon la législation belge ou celle du pays dans lequel il est établi.

III.2.2. Capacité économique et financière :

Renseignements et formalités pour évaluer si ces exigences sont remplies :

Le soumissionnaire transmettra une déclaration concernant le chiffre d'affaires total de la société et son chiffre d'affaires pour les services demandés et ce, pour les trois dernières années.

L'autorité adjudicatrice attire l'attention des soumissionnaires sur le fait que les deux types de chiffre d'affaires demandés doivent être communiqués et clairement séparés.

Un soumissionnaire peut faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre lui-même et ces entités.

Il doit, dans ce cas, prouver à l'autorité adjudicatrice que, pour l'exécution du marché, il disposera des moyens nécessaires par la production de l'engagement de ces entités de mettre de tels moyens à la disposition du fournisseur.

Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) :

Le chiffre d'affaires pour les services demandés, cumulé pour les trois dernières années, doit être supérieur à 2.000.000 EUR.

III.2.3. Capacité technique :

Renseignements et formalités pour évaluer si ces exigences sont remplies :

Le soumissionnaire :

Apportera la preuve de son partenariat avec IBM.

Transmettra une déclaration mentionnant le nombre moyen annuel de techniciens employés par le soumissionnaire et en charge du support et de la maintenance Lotus Notes et WebSphere MQ pour la Belgique, et cela pendant les trois dernières années.

Décrira l'infrastructure technique de sa société, les mesures mises en œuvre et les possibilités offertes permettant de garantir l'exécution du marché.

Un soumissionnaire peut faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre lui-même et ces entités.

Il doit, dans ce cas, prouver à l'autorité adjudicatrice que, pour l'exécution du marché, il disposera des moyens nécessaires par la production de l'engagement de ces entités de mettre de tels moyens à la disposition du fournisseur.

Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) :

Le nombre moyen de techniciens employés par le soumissionnaire et en charge du support et de la maintenance Lotus Notes et WebSphere MQ pour la Belgique doit être supérieur ou égal à deux personnes au moment de la remise de l'offre.

Section IV. Procédure

IV.1. Type de procédure :

IV.1.1. Type de procédure : ouverte.

IV.2. Critères d'attribution :

IV.2.1. Critères d'attribution : prix le plus bas.

IV.3. Renseignements d'ordre administratif :

IV.3.1. Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur : Smals-BB-001.027/2010.

IV.3.2. Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché : non.

IV.3.3. Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif :

Date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l'accès aux documents : 27 décembre 2010, à 14 heures.

Documents payants : oui.

Cahier spécial des charges peut être consulté à l'adresse ci-dessous ou obtenu :

Contre la somme de 25 EUR, payée en espèces.

Le compte exact sera glissé dans une enveloppe portant la mention : « Cahier spécial des charges Smals-BB-001.027/2010 - EU ».

L'enveloppe sera remise à la réception de Smals asbl, avenue Fonsny 20, à 1060 Bruxelles, de 9 à 16 heures, sauf les week-end et jours fériés, en échange d'un exemplaire du cahier spécial des charges.

Les date et heure limites d'obtention du cahier spécial des charges à la réception de Smals sont celles de l'ouverture des offres.

Contre la somme de 33,73 EUR (frais de port de 8,73 EUR pour la Belgique) ou 49,60 EUR (frais de port de 24,60 EUR pour les autres pays de l'Union européenne), somme versée sur le compte : BNP Paribas Fortis : 001-1614919-42, Bic : GEBABEBB.

Iban : BE77 0011 6149 1942, Smals asbl, avenue Fonsny 20, 1060 Bruxelles avec la mention « Réf. Smals-BB-001.027/2010 - EU ».

Le virement sera complété d'une demande écrite adressée à l'attention de M. C. Stoquart, Smals asbl, avenue Fonsny 20, 1060 Bruxelles.

Le cahier spécial des charges sera transmis par envoi recommandé suite à la réception du montant dû (25 EUR + 8,73 EUR ou 25 EUR + 24,60 EUR) sur le compte BNP Paribas Fortis de Smals, et pour autant que la lettre de demande nous soit également parvenue au plus tard cinq jours ouvrables avant la date d'ouverture des offres.

Smals ne peut en aucun cas être tenue responsable de retards encourus suite à des grèves ou autres cas de force majeure.

IV.3.4. Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 27 décembre 2010, à 14 heures.

IV.3.6. Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : français, néerlandais.

IV.3.7. Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : quatre mois (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.3.8. Modalités d'ouverture des offres : 27 décembre 2010, à 14 heures, avenue Fonsny 20, à 1060 Bruxelles.

Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres : non.

Seuls les soumissionnaires ayant remis une offre ou leurs délégués seront admis à la séance d'ouverture des offres.

Section VI. Renseignements complémentaires

VI.3. Autres informations :

Les questions éventuelles des candidats seront posées par écrit et envoyées à Smals à l'attention de M. C. Stoquart.

Les questions seront reçues par Smals au plus tard le 6 décembre 2010.

Si les questions sont envoyées par mail, seule à l'adresse Smals-BB-001-027-2010@Smals.be peut être utilisée.

Les réponses aux questions reçues seront transmises par mail et courrier à tous les candidats le 15 décembre 2010.

VI.5. Date d'envoi du présent avis : 4 novembre 2010.